



Commune de
WALLERS-ARENBERG

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE 41 RUE GUSTAVE DELORY

Le Maire de la Ville de WALLERS-ARENBERG,

Vu le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers et au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-28 ;

Vu la division cadastrale sise 41 rue Gustave Delory, parcelle mère AM 218 établit le 13 octobre 2021 par le cabinet DELMOTTE FREBOURG en deux lots (parcelles AM 675 et AM 676 et parcelles AM 677 et AM 678) ;

Vu le plan de division annexé ;

Considérant, au vu du découpage, qu'il convient d'affecter un numéro de voirie aux parcelles AM 677 et AM 678 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaires	Sections cadastrales	Numéro attribué
VANLAUWE Nicolas	AM 675 et AM 676	41 rue Gustave Delory
BAYARD Arnaud	AM 677 et AM 678	41 C rue Gustave Delory

ARTICLE 2 : Ampliation

Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- M. le Commandant de Police de Denain,
- Bureau de Police de Wallers,
- Service du cadastre
- M. le directeur du centre de tri postal
- ENEDIS
- NOREADE
- Aux pétitionnaires.
- CAPH



Fait à Wallers, le 12 MAI 2023
Le Maire
Salvatore CASTIGLIONE

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.